

Agor@ssas urgent

Par **goldroit**, le **11/05/2017** à **04:13**

Bonjour,

Voilà, je souhaiterais m'inscrire en licence à distance de droit avec Assas l'année prochaine en plus de ma deuxième année à Sciences Po. J'ai bien conscience de la charge de travail que demande ce cursus. Mon interrogation se pose sur la finalité de cette formation. Que vais-je obtenir à la fin? Une licence de droit d'Assas ou une licence de droit à distance d'Assas ? Pour être claire, cette licence à distance est-elle équivalente à une licence de droit dite classique ?

Merci d'avance pour toutes les réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/05/2017** à **07:40**

Bonjour

Du moment que vous passez les examens finaux, vous obtenez une licence. Il ne me semble pas qu'il y ait une différence selon que vous étiez sur place ou à distance. Bref, une licence est une licence.

Par **goldroit**, le **11/05/2017** à **16:32**

MERCI BEAUCOUP